

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07/11/2023

Date de la convocation : le 20 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 36

Présents : 17

Procurations : 13

Votants : 30

**8 – CONVENTION DE PARTENARIAT INRAE ORLEANS
POUR TRANSMISSION DE DONNEES SOLS**

- Vu** les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin, en date du 18 mai 2021, approuvés par arrêté préfectoral du 24 juin 2021 et notamment son article 4.1 ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n° 2008-113-1 du 18 avril 2008, portant désignation du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin comme Organisme Indépendant du producteur de boues dans le Haut-Rhin, notamment ses articles 5 et 6 ;
- Vu** le projet de convention de licence d'utilisation de données transmis par INRAE Orleans ;

Dans le cadre de ses missions d'expertise technique, le SMRA68 collecte annuellement toutes les données transmises par les producteurs de matières résiduelles d'origines urbaine et industrielle relatives :

- à la qualité et aux quantités de matières fertilisantes valorisées sur les terres agricoles dans le Haut-Rhin,
- aux épandages de ces matières sur les parcelles mises à disposition des producteurs par des exploitants agricoles,
- à la qualité des sols recevant ces épandages.

Il assure, par ailleurs, une vérification de l'ensemble de ces données et leur archivage dans le progiciel métier ERA.

Le SMRA68, comme tous les Organismes Indépendants de la Région Grand Est, a été récemment sollicité par le centre INRAE d'Orléans pour transmettre des données relatives aux analyses de terre, réalisées dans le cadre des plans d'épandage depuis 2008. Cette demande s'inscrit, plus largement dans le dispositif national d'inventaire et d'observation des sols. Elles seront intégrées dans la Base de Données des Eléments en Traces Métalliques (BDETM), sous maîtrise d'ouvrage du Groupement d'Intérêt Scientifique pour les sols.

Ce programme a pour but de rassembler les données relatives aux teneurs en ETM (cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc) déterminées, en particulier, sur des échantillons de sols prélevés dans les horizons labourés des terrains agricoles susceptibles de recevoir des épandages de matières résiduelles d'origines urbaine et industrielle. Plus de 73 500 analyses, issues des collectes de 1998 et 2009, ont été rassemblées dans la base de données. Ce programme a permis d'établir des indicateurs statistiques sur les teneurs en ETM des horizons de surface des sols agricoles, pour les 79 départements et 232 régions agricoles de l'INSEE pour lesquels la densité de l'information a été jugée suffisante.

Le Président propose d'autoriser le SMRA68 à transmettre, à INRAE Orléans et à des fins scientifiques, les données analytiques comprenant le dosage des ETM, collectées pour la matrice terre de 2008 à 2022 et enregistrées dans la base de données ERA.

La précision des données transmises dans ce cadre correspond à une échelle communale. Cette transmission est l'objet d'une convention spécifique jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical**, à l'unanimité :

- **décide d'autoriser** le SMRA68, désigné Organisme Indépendant par arrêté préfectoral, à transmettre, à des fins scientifiques, à INRAE Orléans, les données relatives à la surveillance des sols enregistrées dans le progiciel métier ERA ;
- **et autorise le Président** à signer la convention dont le modèle est joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 16/11/2023
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en préfecture